

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****SYSTANE ULTRA**

Solution stérile pour usage ophtalmique
topique

Avis de radiation

LPPR

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 17 mars 2026

Faisant suite à l'examen du 17 mars 2026, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 17 mars 2026

**Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du
code de la sécurité sociale :**

La Société LABORATOIRES ALCON informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence de SYSTANE ULTRA détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé
11165507	Solution à usage ophtalmique, ALCON, SYSTANE ULTRA, flacon multidosé de 10 mL avec conservateur

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

SYSTANE ULTRA, 17 mars 2026

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr